

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le seize septembre, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM BENAZET Paul, BERAIL Bernard, BOY Gérard, BOYER Denis, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Daniel, GAY Jean Louis, LABORDE Amédée, LOPEZ Vincent, ROUANE Jean-Claude, Mme SUZANNE Colette, MM TOURON Michel, YZARD Didier, ZADRO Franck, BOY Francis, CAMPMAS Bernard, CAUHAPE Patrick, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, FRANQUINE Paul, M REYMOND André en remplacement de M RUMEAU Olivier.

Excusés : MM POUJOL Henri, MOREAU François, SECCO Philippe.

Absents : MM DEJEAN Norbert, GALY Maurice, CAUHAPE Jean Louis, FRANQUINE Benoit, Mme HUART Valérie, MM LASSALLE Yvon, MARTY Pierre, MASSAT René, Mme MAURETTE RIVES Chantal, MM RIVES Gilbert, SOUBIES Sébastien.

Point d'actualité sur les actions engagées

Madame la Présidente informe le Comité syndical de l'avancement des actions du SMIVAL.

- Lancement des travaux d'entretien rivière 2010

Les travaux d'entretien rivière pour l'année 2010 sont en cours d'exécution. Ces travaux sont réalisés sur certains tronçons de la Lèze sur les Communes d'Artigat, Saint Ybars, Lézat, Montaut, Beaumont et Labarthe. A la suite de la phase de restauration lourde engagée entre 2006 et 2009, il s'agit à partir de 2010, conformément aux orientations de l'Agence de l'eau, d'assurer un entretien léger, pour évacuer notamment les embâcles formés récemment, retirer les arbres problématiques, enlever les déchets et favoriser la reprise d'une végétation adaptée aux berges.

Les élus qui le souhaitent sont invités à participer à une réunion de chantier qui aura lieu le 28 septembre sur les communes de Beaumont ou de Labarthe en fonction de l'avancement des travaux.

- **Lancement des travaux de recul du chemin du Salat (Commune du Fossat)**

Le maître d'œuvre désigné sur cette opération, le bureau d'études Pöyry a procédé à la définition des travaux au stade projet. L'entreprise a été sélectionnée (entreprise NAUDIN) et la commune procède à l'acquisition du foncier nécessaire au commencement des travaux.

- **Redistribution des écoulements de la zone industrielle de Lachet**

Le SMIVAL procède au recueil des autorisations auprès des propriétaires, dépose le dossier de demande de reconnaissance d'intérêt général (DIG) auprès de la Préfecture et pourra ensuite réaliser les travaux de recalibrage des fossés, conformément à la convention signée avec la Mairie de Lézat.

- **Organisation du Big Jump**

Madame la Présidente dresse un bilan très positif de l'organisation du Big Jump, le 15 juillet dernier à Saint Ybars, puisque 70 personnes ont répondu à l'appel du SMIVAL et se sont baignées dans le lac à 15 heures. Cette baignade symbolique pour revendiquer une eau et des rivières de qualité se déroulait simultanément dans 20 pays en Europe avec 250 actions officielles, 400 non officielles. En outre entre 200 et 300 personnes étaient présentes sur site et ont pu profiter d'une journée conviviale avec concert, théâtre sur le thème de l'eau, débat, restauration et buvette. L'événement pourrait être reconduit l'an prochain avec un élargissement de la participation de la vallée.

Un projet de bulletin spécial sur la qualité de l'eau est présenté au Comité syndical et les élus sont invités à formuler leurs remarques avant sa publication.

- **Panneaux d'exposition**

Une série de huit panneaux d'exposition a été réalisée sur la vallée, le SMIVAL et ses différentes actions. Cette exposition est à la disposition des Communes pour être affichée par exemple lors d'un Conseil municipal.

- **Étude hydraulique**

Face aux difficultés rencontrées dans la réalisation de la modélisation hydraulique, le SMIVAL a été contraint de résilier la prestation confiée au bureau d'études SCE. La prestation a été confiée au bureau d'étude CACG.

- **Restitution de l'étude de localisation des haies**

Madame la Présidente informe le Comité syndical que l'étude de localisation des haies et autres éléments qui favorisent la rétention d'eau a été restituée le 17 juin 2010. Elle rappelle les principales conclusions de cette étude : 280 km de haies ont disparu en 28 ans sur le bassin de la Lèze, soit 23% des linéaires. En particulier, 16 km de haies brise crue ont disparu en zone inondable. La disparition est d'autant plus importante sur les versants que la pente augmente avec 33% des linéaires arrachés sur les secteurs de pente forte. Enfin les haies

hydrologiquement efficaces qui rencontrent le chemin de l'eau ont quant à elles disparu à plus de 80%.

Cette étude fera l'objet d'un porter à connaissance à destination notamment des élus, afin de favoriser la préservation des linéaires encore existants.

- **Lutte contre les coulées de boue**

Madame la Présidente informe de la démarche de concertation locale engagée sur la Commune de Saint Sulpice sur Lèze avec les exploitants agricoles du secteur du Barrique et la municipalité. Cette concertation a permis d'identifier 2,5 km de linéaire de haie qui pourront être replantés sur les coteaux, généralement en bordure de voirie, en 2010-2012. Cette démarche peut être reproduite sur d'autres sous bassins, à la demande des Communes.

Concernant les panneaux d'exposition du SMIVAL, Monsieur André REYMOND considère que le discours tenu sur les érosions de sol et les coulées de boues stigmatise trop la profession agricole. Il rappelle que les agriculteurs demeurent volontaires pour la mise en place de solutions efficaces et acceptables pour la profession, comme des bandes enherbées. Toutefois, il précise que ces solutions ont des limites, que le risque zéro n'existe pas et que des coulées de boues et des crues continueront de se produire. Les choix d'urbanisation qui ont été faits par les collectivités n'ont pas toujours été responsables, ce que doivent assumer les élus. Il propose qu'une visite des aménagements anti érosifs réalisés sur la commune de Beauville dans le Lauragais soit organisée par le SMIVAL.

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, indique qu'un syndicat de rivière ne peut pas prétendre résoudre tous les problèmes mais dispose de nombreux moyens pour réduire le risque en travaillant sur tous les volets de la prévention, comme c'est le cas dans le PAPI. Le ralentissement dynamique avec la rétention de l'eau est un de ces volets et il est possible de trouver des solutions parcelle par parcelle. Cela a déjà été fait dans d'autres secteurs comme en Normandie ou en Tarn et Garonne et il est possible de reprendre, adapter ces solutions ou s'en inspirer pour limiter les problèmes dans la vallée de la Lèze. Concernant les panneaux d'exposition, il précise qu'un avis sur leur rédaction a été sollicité notamment auprès des représentants agricoles et que le SMIVAL reste ouvert à une proposition de reformulation.

Monsieur Bernard BERAIL précise que l'objectif est de minimiser l'incidence des très fortes crues, au profit de tous. Il indique que les responsabilités sont partagées et doivent être prises aussi bien par les élus que par les usagers de la vallée. Des crues continueront de se produire et le travail du SMIVAL et bien de réduire le risque en intégrant tous les aspects de la prévention.

Monsieur Paul FRANQUINE rappelle que le principal problème réside dans l'accélération des écoulements lors des épisodes orageux sur les petits bassins versants. Il précise que les réseaux de haies et de fossés permettent de ralentir

les ruissellements et qu'il convient de travailler à retenir l'eau plus efficacement sur ces secteurs.

Plantation de haies brise crues

Madame la Présidente rappelle que l'étude de localisation des haies a mis en évidence la disparition de 16 km de linéaires de haies brise crues en lit majeur de la Lèze au cours des 28 dernières années (1980-2008).

Madame la Présidente informe le Comité syndical des derniers échanges engagés avec les Chambres d'agriculture d'Ariège et de Haute Garonne, sous l'égide du Préfet de Foix et des Sous-préfet de Muret et de Pamiers, au sujet de la plantation de haies brise crue. Elle rappelle le souhait de Monsieur le Préfet de l'Ariège de voir les six premiers kilomètres de plantation réalisés durant l'hiver 2010-2011.

Ces échanges ont amené à réviser le protocole de maîtrise foncière qui figure dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général, lequel permettra au SMIVAL de réaliser la plantation de haies à partir de l'hiver 2010-2011. Les négociations sont en cours afin d'aboutir à une version du protocole partagée par tous les partenaires.

Cette opération de plantation s'étalera sur plusieurs années pour un budget prévisionnel inscrit à la convention PAPI de 900 000 € HT.

Pour l'hiver 2010-2011, les montants financiers s'élèvent à 220 000 € HT pour les 6 premiers kilomètres envisagés, couvrant les frais de plantation, de maîtrise foncière et d'actes. Ces montants figurent au budget primitif 2010.

Concernant le protocole de maîtrise foncière, Monsieur André RAYMOND indique que les SAFER sont les structures les plus à même d'évaluer justement la valeur des terres. Il précise également qu'il ne semble pas nécessaire d'appliquer un prix différent par commune et qu'un prix moyen paraît plus adapté.

Monsieur René DELPECH précise que cette option d'une valeur moyenne des terres pour l'ensemble de la vallée a été retenue en réunion le 13 juillet avec Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de Haute Garonne et le représentant de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

Madame la Présidente indique que les modifications apportées au protocole de maîtrise foncière rendent confortables les indemnités proposées aux propriétaires et exploitants intéressés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

CONSTATE la disparition de 16 km de linéaires de haies brise crues en lit majeur de la Lèze en 28 ans (1980-2008),

RÉAFFIRME la nécessité d'assurer la rétention d'eau de manière diffuse à l'échelle du bassin versant dans la logique du ralentissement dynamique inscrit au PAPI Lèze,

APPROUVE la plantation de haies brise crue en fond de vallée de la Lèze,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces plantations en 2010-2011 pour un montant de 220 000 € HT incluant les frais de plantation et de maîtrise foncière,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Participation sollicitée		Aide financière (€)
	Tranche 1 130 000 €	Tranche 2 90 000 €	
État DGE	60%		78 000
État BOP		40%	36 000
Agence de l'Eau		10%	9 000
Conseil Régional Midi Pyrénées	15%		19 500
FEDER	5%	5%	11 000
Conseil général de l'Ariège		25%	22 500
Autofinancement	20%	20%	44 000
Total :	100%	100%	220 000

SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour la reconnaissance de l'intérêt général de cette opération,

CONSTATE la nécessité de modifier le protocole de maîtrise foncière et donne mandat à Madame la Présidente pour élaborer et signer un nouveau protocole,

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

ZI de Lachet – Endiquement d'INITIAL

Madame la Présidente informe le Comité syndical que suite à la remise du rapport sur la réduction de vulnérabilité des entreprises de la zone industrielle de Lachet à Lézat-sur-Lèze, réalisé par la CACG pour le compte du SMIVAL, le Sous-préfet de Pamiers a provoqué une réunion le 23 juin 2010 afin d'organiser la mise en œuvre des préconisations de cette étude.

Pour le bâtiment d'INITIAL, dont la Commune de Lézat est propriétaire, l'entreprise INITIAL prend en charge la rehausse du bâtiment administratif. Il est proposé que les collectivités prennent en charge la construction d'une digue de

protection dont la maîtrise d'ouvrage est confiée par la Commune de Lézat au SMIVAL.

Le coût estimatif de cette action est de 275 000 € HT qui se répartirait entre le SMIVAL, l'État, la Région, le Département et la Commune.

Monsieur André REYMOND s'interroge sur la provenance de la terre qui servira à la réalisation de la digue.

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, indique que ce point sera précisé par la maîtrise d'œuvre au stade avant projet des travaux et que le coût prévisionnel se base sur une utilisation de matériaux présents sur place.

Monsieur Alain DEDIEU précise que l'emprise de la digue concerne des terrains communaux et que la prise de matériaux sur place ne posera pas de problème particulier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux d'endiguement d'INITIAL sur la ZI de Lachet,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération confiée par la Commune de Lézat sur Lèze, propriétaire des terrains et bâtiments, pour un montant de 275 000 € HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
État	20%	55 000 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	20%	55 000 €
Conseil Général de l'Ariège	20%	55 000 €
Commune de Lézat sur Lèze	20%	55 000 €
Autofinancement	20%	55 000 €
Total :	100%	275 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Élaboration d'un diagnostic et d'un protocole de Plan d'Action Territorial

Madame la Présidente informe le Comité syndical du souhait du Préfet de l'Ariège que le sujet des ruissellements agricoles soit traité sur la vallée de la Lèze et qu'un protocole de Plan d'Actions Territorial (PAT érosion de sols) soit adopté avant l'été 2011. Un tel protocole donne la possibilité, pour un bassin et en particulier ses agriculteurs, de bénéficier d'aides financières en matière de lutte contre l'érosion des sols.

L'élaboration d'un tel protocole peut être confiée à un prestataire qui pourra notamment s'appuyer sur les résultats de l'étude de localisation des haies.

Le coût estimatif d'une telle prestation s'élève à 40 000 € HT, et pourrait bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un protocole de Plan d'Actions Territorial pour lutter contre les érosions de sols en vallée de la Lèze,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour un montant de 40 000 € HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
Agence de l'eau	80%	32 000 €
Autofinancement	20%	8 000 €
Total :	100%	40 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Délibération modificative de crédit

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'inscrire au budget 2010 du SMIVAL les dépenses et recettes suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Article	Objet	Nouvelles inscriptions
2031	Étude d'élaboration d'un PAT Érosion de sols	40 000
2314	Travaux d'endiguement d'INITIAL	275 000
TOTAL		315 000

Recettes

Article	Objet	Nouvelles inscriptions
1321	Subventions d'investissement État	55 000
1322	Subventions d'investissement Régions	55 000
1323	Subventions d'investissement Départements	55 000
1324	Subventions d'investissement Communes	55 000
1326	Subventions d'investissement Autres EPL	32 000
1641	Emprunt	63 000
TOTAL		315 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'inscrire au budget 2010 du SMIVAL les crédits suivants :

Section d'investissement

Dépenses

Article	Objet	Nouvelles inscriptions
2031	Étude d'élaboration d'un PAT Érosion de sols	40 000
2314	Travaux d'endiguement d'INITIAL	275 000
TOTAL		315 000

Recettes

Article	Objet	Nouvelles inscriptions
1321	Subventions d'investissement État	55 000
1322	Subventions d'investissement Régions	55 000
1323	Subventions d'investissement Départements	55 000
1324	Subventions d'investissement Communes	55 000
1326	Subventions d'investissement Autres EPL	32 000
1641	Emprunt	63 000
TOTAL		315 000

Demande de reconnaissance de périmètre du SMEAG en tant qu'EPTB

Madame la Présidente informe le Comité syndical que, par délibération du 1^{er} juillet 2010, le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) sollicite sa reconnaissance en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le vaste périmètre Garonne – Ariège, incluant le bassin versant de la Lèze.

Monsieur René DELPECH précise que cette demande de reconnaissance n'est pas sans poser de question sur la position du SMIVAL dans ce nouveau découpage et le financement des actions qu'il entreprend.

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, indique qu'une réunion est prévue avec la Directrice du SMEAG le 28 septembre 2010 à 14h30 au SMIVAL.

La Présidente

